



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME EN VIGUEUR**

**PRENEZ AVIS QUE** le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire du 29 mai 2026, le projet de règlement ci-dessous mentionné et qu'il tiendra à ce sujet une assemblée publique de consultation, le 15 juin 2026, à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 1145, rue de Saint-Jovite, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de l'assemblée publique des représentants de la Ville expliqueront le projet de règlement de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Les personnes qui désireront s'exprimer seront entendues.

**Règlement (2026)-102-85 modifiant le règlement (2008)-102 concernant le zonage relativement à la préservation des espaces naturels**

En résumé, ce projet de règlement vise à encourager la mise en commun d'allée d'accès résidentielle ce qui permet en retour de réduire le déboisement lorsqu'elle dessert au moins 2 résidences. Ce projet de règlement vise aussi à compenser, dans le même bassin versant, l'espace naturel manquant d'un terrain à construire. *Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, l'article 1775 touche l'ensemble du territoire.*

Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur le site Internet de la Ville au [vdmt.ca/reglements-durbanisme](http://vdmt.ca/reglements-durbanisme) et toute personne intéressée peut faire une demande afin d'en obtenir copie en communiquant avec le Service de l'urbanisme au 819 425-8614 ou à [urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca](mailto:urbanisme@villedemont-tremblant.qc.ca).